



LIMITED LIFETIME WARRANTY

SENSEN® is pleased to warrant to the original vehicle owner that each new SENSEN® strut or shock will be free from defects in workmanship and materials, when used on private non-commercial vehicles and when used under normal operating conditions. Lifetime is defined as for as long as the original purchaser owns the vehicle on which the SENSEN® products were installed.

This guarantee is limited to the exchange/replacement of the SENSEN® product being claimed as defective, and makes no further express or implied obligation under this warranty. This warranty covers the exchange or replacement cost of the defective product or a refund of the original purchase price of the product. The guarantee does not apply to conditions caused by normal wear and tear or to products that have been altered, modified, improperly installed, used in applications other than their original intent, or damaged due to a vehicle modification or accident.

All costs associated with the installation, removal, and replacement of the defective product are excluded from this warranty and ineligible for reimbursement.

How to Make a Warranty Claim

As the exclusive authorized distributor for SENSEN® in North America, all warranty claims will be processed by OMA Goodpoint on the behalf of SENSEN®. All warranty claim decisions made by OMA Goodpoint are final.

In order to process a warranty claim, the defective part must be returned to the parts distributor with whom the part was originally purchased, and must be accompanied by the following documents:

Original dated purchase invoice showing to whom the part was sold and when it was installed.

Replacement part dated invoice showing that the defective part was replaced with a new SENSEN® part.

Once the part has been inspected by the original distributor and deemed compliant with the conditions of this warranty, all defective parts should be held by the distributor and the associated paper work returned to OMA Goodpoint for final processing. Upon receiving the warranty documents, OMA Goodpoint will issue the parts distributor an account credit for the amount owing, if all is in compliance to the warranty policy.

Once the warranty is credited, the distributor will be responsible for destroying the product. If OMA requests that warranty products be returned, the distributor must return the parts to OMA in order to receive their credit.



JAMBES DE FORCE ET AMORTISSEURS

GARANTIE À VIE LIMITÉE

SENSEN^{MD} offre une garantie à vie limitée au premier propriétaire d'une jambe de force ou d'un amortisseur SENSEN^{MD}. Ces pièces sont garanties contre tout défaut de fabrication ou de matériaux lorsqu'installées sur un véhicule personnel destiné à un usage non commercial et utilisé dans des conditions de fonctionnement normales. La garantie à vie s'applique uniquement à l'acheteur original desdits produits SENSEN^{MD} et au véhicule sur lequel ils ont été installés.

La présente garantie donne droit à l'échange ou au remplacement du produit SENSEN^{MD} défectueux, et ne prévoit aucune autre obligation expresse ou implicite. Elle couvre le coût d'échange ou de remplacement du produit défectueux, ou le remboursement du prix d'achat initial du produit. La garantie ne couvre pas l'usure normale du produit et ne s'applique pas si le produit a été altéré, modifié ou mal installé, ni s'il a été utilisé pour un usage autre que celui auquel il est destiné ou endommagé lors d'un accident.

Tous les coûts liés à l'installation, dont le retrait du produit défectueux et la mise en place du produit de remplacement, sont exclus de cette garantie et ne seront pas remboursés.

Comment faire une réclamation de garantie

En tant que distributeur autorisé exclusif de SENSEN^{MD} en Amérique du Nord, DMA Goodpoint traite toutes les réclamations de garantie au nom SENSEN^{MD}. Toutes les décisions prises par DMA Goodpoint concernant les réclamations de garantie sont définitives.

Pour se prévaloir de la garantie, le propriétaire doit retourner la pièce défectueuse au distributeur auprès duquel il l'a achetée à l'origine, accompagnée des documents suivants :

Facture originale indiquant les dates d'achat et d'installation de la pièce, ainsi que le nom de la personne à qui elle a été vendue

Facture datée de la nouvelle pièce SENSEN^{MD} ayant servi à remplacer la pièce défectueuse

Une fois que le distributeur d'origine a inspecté la pièce d'origine et établi qu'elle respecte les conditions de la présente garantie, il doit conserver ladite pièce et faire parvenir les documents d'accompagnement à DMA Goodpoint, qui s'occupera des dernières étapes du traitement. Si toutes les conditions de la garantie sont respectées, DMA Goodpoint émettra un crédit sur le compte du distributeur de pièces pour le montant dû dès la réception des documents de la garantie. Une fois le crédit émis, le distributeur sera responsable de détruire le produit. DMA Goodpoint pourrait lui demander de lui envoyer le produit couvert par la garantie avant d'émettre le crédit.